

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SIMPLE



MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Objet de l'enquête:

Par arrêté du 14/01/2026, la Présidente de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau (IVN) a défini les modalités de l'organisation de l'enquête publique simple relative à la Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune nouvelle de Soulevre-en-Bocage.

I. DATE et DURÉE DE L'ENQUÊTE

Cette enquête se déroulera pendant 30 jours consécutifs du **lundi 02 février 2026 à 14h00** au **mardi 03 mars 2026 à 17h00**.

II. DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision n° E25000095/14 en date du 17 décembre 2025, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de CAEN a désigné M. Pierre FERAL, en qualité de commissaire enquêteur.

III. LIEUX ET HORAIRES DE CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête, les avis reçus, ainsi que les registres peuvent être consultés dans les lieux suivants aux horaires habituels d'ouverture au public :

Siège de l'Intercom de la Vire au Noireau

(20 rue d'Aignaux, 14500 Vire Normandie) :

Lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 16h30

Mairie de Soulevre-en-Bocage, Maison France Services à Le Béný-Bocage

(2 Place de la Mairie, 14350 Soulevre-en-Bocage) :

Lundi au vendredi : 9h00 – 12h / 14h00 – 17h00

Mairie de Saint-Martin-des-Besaces

(10 Rue de la Mairie de Saint-Martin 14350 Soulevre en bocage) :

Mardi au jeudi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 17h30
Samedi : 9h00 – 12h30

Mairie de La Graverie

(1 Chemin des Fosses 14350 Soulevre en bocage) :

Lundi au mardi : 14h00 à 17h00
Jeudi : 9h00 – 12h30 / 14h00 – 18h00
Vendredi : 14h00 – 16h00

Le dossier d'enquête est également consultable sur un registre dématérialisé sécurisé sur lequel le public peut transmettre ses observations en accédant au site internet suivant : <https://www.democratie-active.fr/m1pluseb/>

IV. PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS

Les pièces du dossier d'enquête ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés dans les mairies de Soulevre-en-Bocage, Saint-Martin-des-Besaces et La Graverie ainsi qu'au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau du **lundi 02 février 2026 à 14h00** au **mardi 03 mars 2026 à 17h00**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles spécialement ouverts à cet effet ou les adresser par courriel au commissaire enquêteur à m1pluseb@democratie-active.fr

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
M. Le commissaire enquêteur / Modification n°1 du PLU de Soulevre-en-Bocage
20, Rue d'Aignaux - 14500 VIRE NORMANDIE

Accès au Registre dématérialisé sécurisé : <https://www.democratie-active.fr/m1pluseb/>

V. DATES ET LIEUX DES PERMANENCES

M. le commissaire enquêteur recevra le public comme suit :

COMMUNE DÉLÉGUÉE	COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	LIEUX et ADRESSES	JOURS ET HORAIRES DE PERMANENCES
LE BÉNY-BOCAGE	Pierre FERAL	Mairie de Soulevre-en-Bocage, Maison France Services 20 rue d'Aignaux, Vire, 14500 Vire Normandie	Lundi 02 février 2026, de 14h00 à 17h00
SAINT-MARTIN-DES-BESACES	Pierre FERAL	Mairie de Saint-Martin-des-Besaces 10 Rue de la Mairie de Saint-Martin 14350 Soulevre en bocage	Jeudi 12 février 2026, de 14h00 à 17h00
LA GRAVERIE	Pierre FERAL	Mairie de La Graverie 1 Chemin des Fosses 14350 Soulevre en bocage	Vendredi 20 février 2026, de 14h00 à 16h00
LE BÉNY-BOCAGE	Pierre FERAL	Mairie de Soulevre-en-Bocage, Maison France Services 20 rue d'Aignaux, Vire, 14500 Vire Normandie	Mardi 03 mars 2026, de 14h00 à 17h00

VI. SUITES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Calvados, ainsi qu'à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Caen.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau et en mairie de Soulevre-en-Bocage aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.vireaunoireau.fr/marches-publics-et-concertations/enquetes-publiques/> durant 1 an.

L'approbation de la Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soulevre-en-Bocage devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être soumises à Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, en qualité de personne responsable du projet, à l'adresse du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau.